



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE UNIES



MAY 7 1982

Distr.
GENERALE

S/15048
6 mai 1982

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 5 MAI 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT SUPPLEANT DE CUBA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer comme document
du Conseil de sécurité le communiqué ci-joint du Bureau de coordination du
mouvement des pays non alignés.

Le Représentant permanent suppléant

(Signé) Rolando LOPEZ DEL AMO

Annexe

Communiqué adopté le 5 mai 1982 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés

Une réunion du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a été convoquée le 5 mai 1982, à la demande du Représentant permanent de l'Argentine.

Le Représentant permanent de l'Argentine a informé le Bureau de l'évolution de la situation dans la région des îles Malvinas depuis la dernière réunion du Bureau, tenue le 26 avril, situation qui intensifie gravement la tension dans la région et met en danger la paix et la sécurité de la région et du monde.

Le Bureau de coordination,

1. Regrette les pertes croissantes de vies humaines dans le conflit des îles Malvinas;
2. Réitère, sous tous ses aspects, le communiqué adopté le 26 avril 1982;
3. Réitère, comme le réaffirmait le communiqué, que l'emploi de la force ou la menace de l'emploi de la force dans les relations entre Etats sont des actes contraires aux principes du Mouvement des pays non alignés;
4. Confirme l'appui exprimé dans le communiqué à la souveraineté argentine sur les îles Malvinas, qui a été réaffirmée à toutes les réunions au sommet et réunions des ministres du Mouvement depuis la déclaration de la Conférence des ministres des affaires étrangères tenue à Lima (Pérou) en août 1975;
5. Fait à nouveau appel aux parties au conflit pour qu'elles lui trouvent d'urgence un règlement juste, durable et pacifique conformément à toutes les dispositions de la résolution 502 (1982) du Conseil de sécurité, aux principes et décisions du Mouvement des pays non alignés et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.